



VILLE DE FLEURY LES AUBRAIS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MAI 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **15 mai 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION (arrivée à 18h38), M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD (arrivée à 18h38), M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH (arrivée à 18h43), Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER (départ à 19h), M. Rémi SILLY (départ à 19h), Mme Sandra DINIZ SALGADO (départ à 19h), M. Maxime VITEUR (départ à 19h), M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Johann FOURMONT (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Guylène BORGNE), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), Mme Karine PERCHERON (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Hervé DUNOU), M. Nicolas LE BEUZE (donne pouvoir à M. Rémi SILLY),

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Edoukou BOSSON remplit les fonctions de secrétaire.

VIE INSTITUTIONNELLE

1) Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 27 février et du 27 mars 2023 - Point reporté à la séance du 26 juin 2023.

2) Commission de suivi de site des dépôts pétroliers d'Orléans - désignation d'un représentant (délibération n°2023/049)

Le Conseil municipal désigne Monsieur Hervé DUNOU représentant de la Ville de Fleury-les-Aubrais au sein de la commission de suivi de site pour les installations exploitées par les dépôts pétroliers d'Orléans.

Adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

3) Adhésion à l'association Villes au Carré (délibération n°2023/050)

Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'association Villes au Carré.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

4) Actualisation du règlement intérieur de la bibliothèque municipale (délibération n°2023/051)

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur de bibliothèque municipale de Fleury-les-Aubrais.

Adopté à l'unanimité.

SERVICES TECHNIQUES - URBANISME

5) Barème de l'arbre - évaluation de la valeur financière des arbres (délibération n°2023/052)

Le Conseil municipal approuve le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site internet www.baremedelarbre.fr qui permet de calculer la valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation.

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

6) Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (délibération n°2023/053)

Le Conseil municipal décide d'assujettir à la taxe d'habitation, au taux de 22,27 %, les logements vacants pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Adopté à l'unanimité.

7) Demande de subvention au titre du Fonds vert - parc des sports Jacques Duclos - passage du terrain de sport Albaladéjo en led – relamping (délibération n°2023/054)

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds vert pour l'opération de relamping sur le terrain de sport Albaladéjo.

Adopté à l'unanimité.

8) Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2023 - équipements de police municipale (délibération n°2023/055)

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre du FIPD 2023 pour l'achat de 3 gilets pare-balles.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

9) Mutualisation des achats - ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le CCAS d'Orléans et les communes de la Métropole (délibération n°2023/056)

Le Conseil municipal approuve l'ajout des familles d'achat suivantes à la convention de groupement de commandes passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole :

- Dépannage des alarmes intrusion et des contrôles accès aux bâtiments.
- Entretien et vérification des appareils à gaz avec garantie totale et renouvellement des appareils
- Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations de nettoyage et d'entretien des espaces verts

Adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

10) Actualisation des taux de vacations (délibération n°2023/057)

Le Conseil municipal approuve la mise à jour des taux de vacations avec application au 1^{er} mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

Pour affichage.



Pour la Maire
et par délégation
la Directrice générale des services,

Florence FRESNAULT

